



wemmel!info

Lettre d'information communale 2016-07

2017

*Meilleurs voeux
pour le nouvel an!*

Photo vzw De Rand



Services communaux

Académie de Musique, Langage et Danse

02/462.06.50 | academie@wemmel.be

Bibliothèque 02/462.06.20 | bib@wemmel.be

Affaires civiles 02/462.05.70 | affaires.civiles@wemmel.be

Finances 02/462.05.20 | finances@wemmel.be

Logement 02/462.05.55 | logement@wemmel.be

Information & TIC 02/462.06.10 | info@wemmel.be

Sécurité intégrale 02/462.05.91 | securite@wemmel.be

Environnement 02/462.05.60 | environnement@wemmel.be

Patrimoine & mobilité 02/462.05.80 | patmob@wemmel.be

Aménagement du territoire & urbanisme

02/462.05.50 | urbanisme@wemmel.be

Loisirs & bien-être 02/462.03.90 | vtw@wemmel.be

CPAS 02/462.03.00 | cpas@wemmel.be

Résidence Geurts 02/451.06.00

Centre de services local EUREKA 02/462.03.20

ALE Wemmel 02/462.06.65

Colophon : Rédaction et

mise en page | Service

Information Wemmel,

info@wemmel.be |

Impression Imprime-

rie IPM, Ganshoren |

Contact T 02/462.06.15

F 02/462.06.19 E info@

wemmel.be

COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Walter Vansteenkiste: police, aménagement du territoire, jeunesse, culture, politique générale, affaires juridiques

Christine Lemmens: bien-être, égalité des chances & integration, personnel, tourisme & affaires Européennes, évènements

Marcel Van Langenhove: sports, affaires civiles, cimetière

Bernard Carpriau: enseignement, patrimoine, mobilité, travaux publics

Monique Van der Straeten: bibliothèque, académie, économie locale, enseignement d'accompagnement, accueil des enfants, information, TIC

Vincent Jonckheere: finances, environnement

Renforcement des contrôles sur l'arrêt et le stationnement

La commune va désormais sanctionner plus systématiquement les infractions d'arrêt et de stationnement. Depuis le 1er janvier, les gardiens de la paix sont également compétents pour la constatation des infractions. **Les amendes varient de minimum 55 euros à maximum 110 euros, en fonction de l'infraction.**

Les véhicules mal garés sont souvent à l'origine de situations dangereuses. Ils obstruent la visibilité des autres automobilistes, obligent les piétons ou cyclistes à emprunter la chaussée ou bloquent le passage des services de secours. Pour en finir avec ces problèmes, la commune a décidé de sanctionner désormais plus systématiquement les conducteurs mal garés. Les gardiens de la paix viendront en renfort de la police locale pour les contrôles, également le samedi et le dimanche.

Les automobilistes qui se garent sur le trottoir, la piste cyclable, un passage pour piétons ou un arrêt de bus risquent donc une amende, tout comme ceux qui se garent à contresens, dans un virage ou au sommet d'une côte. Le règlement de police intégral décrivant toutes les infractions et les sanctions possibles est disponible sur le site www.wemmel.be.

Trois bornes de recharge électrique à Wemmel

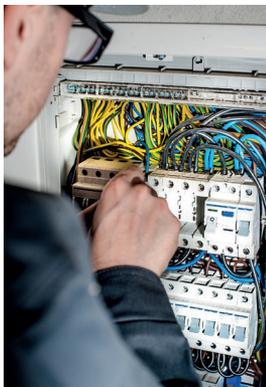
La commune a communiqué à Eandis 3 emplacements où installer des bornes de recharge pour véhicules électriques. Dans les années à venir, les gestionnaires des réseaux de distribution vont installer 5.000 à 7.000 bornes de recharge à l'échelle de toute la Flandre.

L'installation de bornes de recharge est en effet un premier pas vers une mobilité plus écologique. Pour Wemmel, Eandis prévoit l'installation d'une borne de recharge durant la période 2016-2017. Deux autres viendront s'y ajouter d'ici la fin 2020. Chaque borne offre 2 points de recharge. La commune a recommandé les emplacements suivants :

- Parking situé entre la Chaussée de Merchtem / Square Faymonville et le Markt
- Parking situé à proximité de la Résidence Geurts et de la bibliothèque, entre l'Avenue J. De Ridder et l'Avenue Prince Baudouin.
- Nouveau parking de la Rue du Presbytère

Que faire en cas de panne de courant?

Nous avons sans doute déjà tous été confrontés à une panne de courant. Une situation à laquelle on veut mettre un terme le plus rapidement possible. Eandis vient de lancer une nouvelle application en ligne pour vous y aider. **Comment rétablir le courant après une panne?** Surfez sur www.eandis.be/geenstroom, une application conçue pour les tablettes et smartphones. L'application vous explique en quelques étapes comment rétablir le courant. Et si ce n'est pas possible, elle vous permet de découvrir où se situe le problème: au niveau de votre installation ou du réseau de distribution d'Eandis. Dans le premier cas, l'application vous dira d'appeler votre électricien. Si le problème se situe au niveau du réseau de distribution, vous pouvez contacter Eandis. Grâce à l'application en ligne, vous ne devrez plus non plus appeler inutilement le service clientèle d'Eandis en cas de problèmes. Vous éviterez donc aussi de devoir payer les frais de déplacement du technicien d'Eandis s'il s'avère que son intervention n'était pas requise.



L'intervention d'un technicien peut parfois être nécessaire, mais pas toujours.

Plus d'appli 'Recycle' pour les Windows Phones

Fost Plus a décidé de ne plus proposer l'appli Recycle! pour les Windows Phones. Les problèmes d'incompatibilité avec le système d'exploitation étaient trop nombreux, en particulier vu le nombre restreint d'utilisateurs.

Si vous disposez d'un smartphone iOS ou Android, vous pouvez par contre toujours télécharger l'appli pour vous tenir au courant des collectes de déchets.



VOTRE CARTE D'ENSEIGNANT VOUS ATTEND À LA BIB

La carte d'enseignant de la plateforme de communication Klasse est à nouveau délivrée par les bibliothèques. Les enseignants qui habitent à Wemmel peuvent aller chercher leur carte à la bibliothèque, pendant les heures d'ouverture et jusqu'en juin 2017 inclus. Seuls les enseignants qui travaillent dans une école relevant de la Communauté flamande ont droit à une carte.

La commune confie la collecte des déchets ménagers à Haviland

Depuis le 1er janvier 2017, l'intercommunale Haviland est chargée de la collecte des déchets ménagers à Wemmel. La commune ne s'en charge donc plus elle-même. Pour les habitants, cela ne change pas grand-chose : les dates de collecte renseignées dans le calendrier des immondices restent valables, et les sacs poubelles ne changent pas.



La commune conserve une de ses bennes à ordures, entre autres pour vider les poubelles communales.

Haviland s'occupait déjà à Wemmel de la collecte du PMC, du papier et carton et des encombrants. Les déchets ménagers résiduels et les émondes viennent à présent s'y ajouter. La délégation de ces tâches à Haviland s'inscrit dans le cadre de la création d'une nouvelle intercommunale. Une fois opérationnelle, celle-ci assurera les collectes pour 20 communes dans la région Hal-Vilvorde, ce qui permettra d'optimiser l'organisation.

Le personnel reste

Le personnel de la commune de Wemmel qui était chargé de la collecte des déchets ménagers reste au service de la commune. Ces travailleurs seront désormais affectés à l'entretien des espaces verts et à la propreté des rues. La commune conserve par ailleurs une de ses bennes à ordures, notamment pour l'évacuation des déversements clandestins ou la collecte des déchets après un événement.

Des sacs plus petits pour les déchets compostables

Les petits sacs de déchets compostables auront désormais une capacité de 20 litres au lieu de 30. Ils coûteront aussi moins chers: € 5 pour un rouleau de 20 sacs. Les nouveaux sacs conviennent parfaitement aux petites poubelles que vous pouvez utiliser pour vos déchets de cuisine. Il existe aussi des grands sacs d'une capacité de 60 litres, en vente au prix de € 6 pour 10 sacs. Les sacs et la petite poubelle de cuisine sont en vente auprès du Service Environnement.

Attention aux voleurs rusés

Les cambrioleurs recourent parfois à la ruse pour pénétrer dans votre habitation, par exemple en se faisant passer pour un inspecteur de police, un contrôleur d'une entreprise d'utilité publique ou un vendeur. Les victimes de ces pratiques sont souvent des personnes âgées.

À quoi reconnaît-on un véritable inspecteur de police? L'inspecteur porte généralement un uniforme reconnaissable sur lequel le logo de la police est bien en vue. Il vous montrera sa carte de service et porte un badge nominatif sur la poitrine. Jetez aussi un coup d'œil dans la rue, vous devriez y voir un véhicule de service reconnaissable. De plus, la police ne vous demandera jamais de faire le tour de l'habitation ou de montrer où vous conservez votre



argent ou vos bijoux. Il ne vous sera jamais demandé de payer une amende en espèces. Vous avez des doutes ? Demandez le nom du policier et téléphonez à la police pour vérifier.

À quoi reconnaît-on un véritable contrôleur d'une entreprise d'utilité publique? Un contrôleur

d'une entreprise d'utilité publique vous rend visite tous les 2 ans, toujours en semaine et pendant les heures de bureau. Il a une carte de service et un uniforme reconnaissable portant le logo de l'entreprise (Eandis, Infrac, ...). Les factures ne sont jamais encaissées en espèces à domicile. Là aussi, jetez un coup d'œil dans la rue pour voir si vous apercevez un véhicule de service.

CONSEILS D'ORDRE GÉNÉRAL :

- Ne laissez jamais entrer des colporteurs ;
- Si quelqu'un vous demande d'utiliser vos toilettes ou votre téléphone, refusez ;
- Mentionnez toujours uniquement votre nom de famille sur la sonnette.
- Regardez d'abord par la fenêtre ou par l'œilleton de la porte pour voir qui sonne à votre porte ;
- Personne ne peut vous obliger à autoriser l'accès à votre habitation, pas même la police !
- Si la situation vous paraît suspecte, contactez la police au numéro 101.

PLUS D'INFOS: dmv.preventie@vlaamsbrabant.be

2 POSTES VACANTS: 1 fonctionnaire en charge de la mobilité & collaborateurs administratifs

La commune de Wemmel engage un fonctionnaire en charge de la mobilité (B1-B3) en vue de la préparation, de la réalisation et du suivi des projets de mobilité de la commune. Un poste de collaborateur administratif (C1-C3) est également vacant, avec constitution d'une réserve de recrutement.

Ces fonctions vous intéressent ? Surfez sur www.wemmel.be pour découvrir les conditions de recrutement et posez votre candidature à temps ! La date limite est le **vendredi 3 février** pour le poste de fonctionnaire en charge de la mobilité, tandis que les candidatures pour la fonction de collaborateur administratif sont ouvertes jusqu'au **vendredi 17 février**.

Réunion d'information concernant le nouveau stade



Le **mardi 10 janvier**, l'administration communale de Wemmel organise à l'intention des habitants une soirée d'information au sujet du nouveau stade national que la SA Ghelamco Invest veut construire sur le Parking C à Grimbergen.

Ghelamco Invest a introduit auprès de la commune de Grimbergen une demande de permis d'environnement pour le stade et l'infrastructure annexe. Une enquête publique est en cours à ce sujet jusqu'au 14 janvier 2017 inclus. Ghelamco a également introduit une demande de permis d'urbanisme. Une enquête publique est en cours à ce sujet jusqu'au 20 janvier 2017 inclus. Tout le monde peut consulter ce dossier. (www.grimbergen.be).

Le 10 janvier, la SA Ghelamco Invest viendra exposer son projet à Wemmel.

OÙ? Complexe communal Zijp, Zijp 101, 1780 Wemmel

QUAND? À partir de 19h30

La commune dévoile ses projets pour le vieux centre

L'administration communale de Wemmel organise le **mardi 17 janvier** une soirée d'information concernant le réaménagement du vieux centre.

À l'occasion de cette soirée, la commune dévoilera ses projets pour les environs de



Une des simulations pour le vieux centre.

l'église et la Rue du Presbytère. Il sera également question du timing des travaux. Sauf contretemps imprévus, la commune projette d'entamer le réaménagement vers la mi-2017. Les entreprises d'utilité publique réaliseront les travaux préparatoires à partir de février.

Envie de découvrir à quoi ressemblera le quartier de l'église après son réaménagement ? Ne manquez pas cette soirée d'information.

OÙ? Complexe communal Zijp, Zijp 101, 1780 Wemmel

QUAND? À partir de 19h30

'Demain': des solutions pour la crise climatique



Le **vendredi 17 février**, vous pourrez assister au CC De Zandloper à la projection du documentaire « Demain ». Dans ce reportage, les réalisateurs français Cyril Dion et Mélanie Laurent se mettent en quête de solutions pour la crise climatique imminente.

Des études annoncent la potentielle disparition d'une partie de l'humanité à partir de 2100. Le duo Dion-Laurent s'est mis en devoir de comprendre ce qui pourrait déclencher une telle catastrophe et ce que nous pourrions faire pour l'éviter. Ils se sont lancés dans une enquête qui les a conduits dans dix pays différents. Ils y ont rencontré des pionniers qui réinventent l'agriculture, l'énergie, l'économie, la démocratie et l'enseignement. Ils se sont mis à la recherche de solutions aux crises écologiques, économiques et sociales. En compilant les initiatives positives, ils ont découvert à quoi pourrait ressembler le monde de demain. Séances à 14h et à 20h. **ENTRÉE:** 3 euros ou 4 euros à la caisse. **INFOS:** info@dezandloper.be.

Pluies abondantes du 23 juin 2016 reconnues comme calamité publique

Le Gouvernement flamand a décidé de reconnaître comme une calamité publique les pluies abondantes et inondations survenues du 23 juin 2016. Cette reconnaissance signifie que le Fonds des calamités va pouvoir intervenir dans le préjudice subi. Seuls les dommages non assurés entrent en ligne de compte.

COMMENT FAIRE POUR DEMANDER UNE INTERVENTION?

Surfez sur le site Internet <https://overheid.vlaanderen.be/rampenfondsen> et cliquez sur 'Schadevergoeding Rampenfondsen aanvragen'

ÉTAPE 1: Téléchargez les formulaires suivants et complétez-les (en 2 exemplaires)

'Algemeen formulier' – 'Natuurlijke personen' (pour les particuliers) ou 'Rechtspersonen' (pour les entreprises, les administrations, ...)

Complété du 'Formulier A' (pour les dommages aux biens immeubles) et/ou du 'Formulier B' (pour les dommages aux biens meubles, aux véhicu-

les)

ÉTAPE 2: Utilisez aussi les documents d'aide :

'Samenvattende lijst': une liste récapitulative détaillée des documents à joindre en fonction du formulaire utilisé

'Gegevensfiche voertuig': formulaire à utiliser si vous introduisez une demande pour des dommages occasionnés à un véhicule

ÉTAPE 3: Envoyez votre dossier de demande par courrier (de préférence) recommandé au Departement Kanselarij & Bestuur - Vlaams Rampenfondsen, Boudewijngebouw, Boudewijnlaan 30, bus 48, 1000 Brussel

ATTENTION:

Votre dossier **doit être introduit pour le 31 janvier 2017 au plus tard**. Votre dossier de demande sera traité par le Fonds des calamités, ce qui signifie qu'il ne sert à rien de transmettre votre dossier à l'administration communale.

PLUS D'INFOS?

Departement Kanselarij & Bestuur - Vlaams Rampenfondsen
Tél.: 02/553.50.10 • E-mail: rampenfondsen@vlaanderen.be



SALON DE L'EMPLOI LE 6 FÉVRIER

Le **jeudi 16 février**, le CPAS et l'administration communale de Wemmel organisent un salon de l'emploi au Complexe communal Zijp. **Vous êtes à la recherche d'un emploi? Ou vous êtes gérant(e) d'une entreprise qui veut recruter du personnel?** Réservez alors d'ores et déjà cette date dans votre agenda! Si vous êtes à la recherche d'un emploi, ce salon vous permettra de nouer des contacts avec de nombreux employeurs de toutes tailles de la région. De 9h30 à 12h30, vous aurez l'occasion de vous présenter et de voir si certaines fonctions vacantes correspondent à votre profil. Qui sait? Cette première rencontre vous permettra peut-être de décrocher un véritable entretien d'embauche. Les gérants qui souhaitent disposer d'un stand d'information lors du salon peuvent compléter à cette fin un formulaire de demande sur le site Internet de la commune, et ce jusqu'au 25 janvier. Surfez sur www.wemmel.be, accédez au guichet électronique et cliquez sur "Demande de stand pour le salon de l'emploi".

Conseil communal

La prochaine assemblée du Conseil communal se tiendra le **jeudi 26 janvier**. La séance est ouverte au public et a lieu dans la salle du Conseil de la maison communale à 19h30.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Date?	Quoi?	Où?
10 janvier	Soirée d'information: le nouveau stade national. A partir de 19h30.	Complexe communal Zijp, Zijp 101
14 janvier	Bourse des écoles 10h à 14h	Complexe communal Zijp, Zijp 101
17 janvier	Soirée d'information: le réaménagement du vieux centre. A partir de 19h30.	Complexe communal Zijp, Zijp 101
16 février	Salon de l'emploi 9h30 - 12h30	Complexe communal Zijp, Zijp 101
17 février	Documentaire 'Demain' 14h & 20h	CC de Zandloper Kaasmart 75